Les Jardins d'Utopie

Des amendes pour des prunes, faut pas pousser !

05/12/2014



Adresse physique :
Devant la bibliothèque de Droit et Lettres
Domaine Universitaire - Avenue centrale
Saint Martin d'Hères
Tram B/C, arrêt Bibliothèque universitaire

Adresse postale :
Les Jardins d'Utopie
Chez Solidaires Isère
12 bis rue des Trembles
38100 Grenoble

Blog : http://jardins-utopie.overblog.com

Courrier électronique : jardins-utopie@gresille.org

Les Jardins d'Utopie

Des amendes pour des prunes, faut pas pousser !

Les Jardins d'Utopie, c'est un potager public d'environ 800 mètres carrés sur le campus de l'université de Grenoble. Les jardiniers y font pousser des légumes, des fleurs, des fruits et des herbes aromatiques. Depuis sa création en 2006, les relations avec l'administration de l'université ne sont pas au beau fixe. En effet, ces jardins ont été créés sans autorisation et sont une zone où les jardiniers prennent des initiatives par eux-mêmes.

Les tentatives de négociations de la rentrée 2014 ont été un échec, issu d'une profonde incompréhension mutuelle entre les jardiniers et l'administration. Ce document cherche à poser des bases claires au débat. Une première partie revient sur les raisons de fond qui motivent notre action, une deuxième explique le fonctionnement du collectif et une troisième aborde le procès intenté par l'université contre les jardins. Une synthèse générale est présentée en conclusion.

Nous souhaitons en écrivant ce document que l'administration de l'université fasse de même et pose ses arguments par écrit, en particulier concernant les problèmes de fond que nous soulevons par notre action depuis bientôt neuf ans.

Sommaire

1 - Pourquoi faire pousser des légumes sur un campus ?

1.1 - Qualité de vie et autonomie

Sur le campus, de nombreux étudiants vivent avec de faibles ressources financières. Une fois les frais de logements et de transports payés, c'est bien souvent le budget alloué à la nourriture qui diminue. Et c'est « spaghetti top budget » tous les soirs. En parallèle, quels que soient nos revenus, nos rythmes et nos modes de vie poussent un grand nombre d'usagers du campus à se nourrir de restauration rapide et de produits issus de l'industrie agro-alimentaire.

Ce mode d'alimentation a un effet direct sur la santé des individus : carences, excès de sel et de sucre, résidus de produits phytosanitaires. Il a aussi pour effet de nous faire oublier totalement comment la nourriture est produite. Le légume devient une boîte de conserve dans un supermarché, dont nous ne saurions reconnaître ni la feuille, ni les fleurs. Le poulet devient un bloc blanc et moelleux dans une barquette plastique aseptisée, totalement déconnecté des fientes et du sang de l'animal vivant.

De manière plus globale, ce mode d'alimentation est désastreux pour notre environnement : il déverse dans la nature des quantités astronomiques de produits toxiques, il détruit en quelques dizaines d'années les sols et l'eau, il génère des flux de marchandises totalement absurdes.

Enfin, le tissu social, localement et globalement, est sévèrement attaqué lui aussi. En France, les agriculteurs sont de moins en moins nombreux, remplacés par d'énormes complexes agricoles, qui embauchent périodiquement des saisonniers sous-payés et exploités. Dans les pays hypocritement appelés « en voie de développement », des surfaces gigantesques sont rachetées, expropriées ou volées à des paysans à qui l'on enlève leur moyen d'autosubsistance et que l'on oblige ainsi à aller grossir les bidonvilles. Ailleurs, des terres sont arrachées aux espaces naturels vierges, brûlant et rasant au bulldozer les dernières forêts primaires de la planète. On profite des faibles législations locales pour polluer et exploiter les humains encore davantage que chez nous.

Tout cela nous permet de commander un sandwich le midi. Nous oublions totalement comment, où, et par qui, est produite notre nourriture.

Une des raisons d'être du collectif des Jardins d'Utopie est de questionner ce rapport à la nourriture et de proposer des pistes concrètes et cohérentes. Cultiver soi-même une partie de sa nourriture est non seulement possible, mais permet une alimentation de qualité pour un coût financier modéré. À l'opposé d'une logique d'assistanat, qui maintient dans une forme de dépendance, l'agriculture vivrière permet à chacun de développer son autonomie.

Nous vivons dans un contexte de « crise économique ». Il s'agit d'une menace permanente, qui sert de mode de gestion des populations. Dans ce contexte, le fait de permettre à chacun de développer son autonomie est une solution sur le long terme. À l'inverse, exercer un contrôle social accru, comme sur les chômeurs actuellement, ne fait qu'amplifier et reporter le problème à plus tard.

1.2 - L'accès à la terre et choix collectif

Une solution concrète pour une alimentation de qualité, bénéfique pour l'environnement et le tissu social, est de développer une certaine autonomie, qui peut se décliner à plusieurs niveaux : à l'échelle d'un individu, d'un collectif ou d'un territoire. Un des obstacles majeurs est aujourd'hui l'accès à la terre, en partie du fait de la spéculation immobilière, Grenoble étant un bon exemple. Sur un terrain, il est bien plus rentable de construire une barre d'immeuble et de louer des appartements

que de cultiver des légumes. Les conséquences sont là : toujours plus d'habitants et toujours moins d'espace.

Les pouvoirs publics, par exemple par l'intermédiaire des aides à l'installation des agriculteurs, débloquent des moyens financiers à la fois conséquents et bien dérisoires face à l'ampleur du phénomène. Nous proposons une solution qui ne coûte rien à la collectivité : l'utilisation d'une partie des espaces publics pour installer des agriculteurs ou pour permettre à des citoyens de produire de la nourriture.

Cette logique d'espace public vivrier a été pratiquée pendant des siècles en Europe, permettant aux paysans pauvres de subsister. L'accès gratuit aux bois, aux pâtures et aux terres communales, permettait à chacun de se chauffer, de nourrir ses bêtes et de se nourrir. Le processus d'industrialisation du monde a été une guerre féroce (par la loi ou par les armes) contre ces pratiques collectives et sources d'autonomie. À l'échelle de l'humanité, l'époque industrielle n'a duré que très peu de générations.

Avant d'être un campus, la zone entre Gières et Saint Martin d'Hères était très peu urbanisée, car fréquemment inondée par les crues de l'Isère. Ces crues déposaient alors de grandes quantités d'alluvions, ce qui en faisait d'excellentes terres maraîchères. Aujourd'hui, le domptage des fleuves et rivières, à l'aide de barrages et de digues, permet d'urbaniser ces surfaces. Le campus de l'université de Grenoble est donc, du point de vue agricole, un choix particulièrement judicieux (pour les surfaces non recouvertes de remblais lors des travaux) et historique.

Le campus dispose aujourd'hui d'environ 80 hectares (soit 800 000 m²) d'espaces verts. Une grande partie d'entre eux sont des pelouses, périodiquement tondues. À titre d'ordre de grandeur, on considère qu'un maraîcher a du travail à plein temps pour cultiver un hectare, et certains s'installent sur des surfaces bien inférieures. Le but n'est pas de supprimer totalement les pelouses qui sont des espaces où l'on peut faire la sieste, jouer, manger… mais de proposer un pavage équilibré. Les Jardins d'Utopie, pour leur part, utilisent et entretiennent environ 800 m², soit de l'ordre du millième de la surface disponible. Une goutte d'eau, mais qui cherche à illustrer notre capacité à faire des choix collectifs et réfléchis sur ce qu'il est légitime de faire.

1.3 - Le rôle de l'université

L'installation d'un jardin dans une université a un intérêt pédagogique évident. Une université est avant tout un lieu public de création et de transmission de savoirs. Cela doit être un lieu où l'on se prend en main, on prend des initiatives, on rencontre, on échange, on construit. Le jardin potager est un lieu pédagogique privilégié, car il met en relation directe les savoir-faire pratiques et les approches théoriques. Il est aussi fédérateur : le jardin permettant de rassembler des personnes aux parcours, vies et opinions variées.

Une des bases de la réflexion – et du travail intellectuel – est de développer un esprit critique. Les Jardins d'Utopie, par leur histoire et leur fonctionnement, poussent les passants et les jardiniers à se remettre en question. La place centrale et visible des Jardins d'Utopie nous permet une grande variété de visites, de coups de main, de points de vue. D'une part, cette exposition permet aux jardiniers d'avancer, d'avoir un recul critique sur leurs pratiques. En particulier cela évite au collectif de s'enfermer dans une bulle idéale, loin de la ville et de son agitation, loin de l'université et de ses procès. D'autre part la visibilité permet au jardin potager de jouer son rôle pédagogique auprès des usagers du campus et des passants. Le fait de voir pousser un légume est en soit une découverte pour beaucoup.

Nous tenons ainsi beaucoup à notre slogan « UFR de jardinage » qui illustre ces principes. Notre Unité de Formation et de Recherche à ciel ouvert suit la lenteur de la pousse d'un légume, rythmée par les saisons. Cela nous paraît propice à l'activité intellectuelle et universitaire.

2 - Les Jardins d'Utopie, mode d'emploi

2.1 - Proposer des solutions

Nous ne souhaitons absolument pas nous cantonner à une posture de dénonciation du monde qui va mal. Se restreindre à cela serait stérile, déprimant et défaitiste. Au contraire, nous cherchons à imaginer, à proposer et à expérimenter des solutions concrètes. Le nom des Jardins d'Utopie ne renvoie donc pas à un hypothétique « grand soir », idéalisé et toujours repoussé au lendemain, mais à une tentative de cultiver nos idéaux ici et maintenant.

Cette démarche, centrée sur la mise en pratique, nous permet d'être confrontés directement à nos limites et à nos éventuelles incohérences. L'organisation du collectif, les techniques potagères, tout est sujet à discussion et à expérimentation. Certaines choses marchent, d'autres moins bien : cette année, les tournesols étaient magnifiques et les radis excellents. En revanche, nous avons raté nos tomates, nous essaierons de faire mieux l'an prochain.

Si ce potager est trop petit pour nourrir tous les étudiants du campus ou tous les jardiniers, il est en revanche assez grand pour prouver la viabilité de son fonctionnement. L'objectif est donc, à travers nos expérimentations, d'inspirer des pratiques et des questionnements.

2.2 - Potager public

Sur les pelouses du campus, des terres qui appartiennent à l'État et qui sont sous la gestion de l'administration des universités, chacun est libre de faire la sieste ou de pique-niquer. Dans l'esprit d'aménager un espace public, notre objectif est d'entretenir et de faire fonctionner un potager public, pas de privatiser un espace pour notre usage personnel. Nous veillons ainsi à proposer un espace agréable pour tous, avec tables et bancs.

Nous n'avons donc pas de parcelles attribuées, de barrières autour du jardin ou d'adhésion à payer. Nos récoltes de légumes ne sont ni vendues, ni réservées aux jardiniers. Une partie des légumes sert à organiser des repas collectifs sur le jardin et le reste est disponible en cueillette libre aux jardiniers, à tous les étudiants, aux usagers du campus et plus généralement à tous les passants.

2.3 - C'est quoi l'autogestion ?

Une des caractéristiques du collectif est un fonctionnement non hiérarchisé, où la plupart des décisions sont prises en assemblée générale. Des opinions très diverses, parfois frontalement opposées, s'y expriment. La rédaction d'un document de synthèse comme celui-ci suscite par exemple de nombreux débats.

Cette organisation rend difficile l'envoi de représentants qui, au nom du collectif, pourraient négocier dans une instance. Outre que la pression infligée aux jardiniers désignés serait énorme, ce mode de fonctionnement ne correspond pas à la façon dont le collectif prend ses décisions. De plus, dans la pratique, les négociations « en direct » sont souvent d'épuisants ping-pongs ou où chacun s'accroche à ses positions et qui aboutissent à peu de choses. Nous préférons donc accueillir directement les gens sur le jardin, ou bien envoyer des jardiniers mandatés dans un but précis.

Comment s'y retrouver face à un collectif mouvant, sans porte-parole identifié ? La stabilité et la cohésion du collectif sont assurées par le jardin lui-même. C'est lui qui fédère les efforts et ce sont

les plantes qui poussent qui assurent la continuité entre les nombreuses générations de jardiniers qui se sont succédé. C'est une forme de mémoire collective physique pour les étudiants qui passent sur le campus, années après années.

En pratique, pour communiquer, nous disposons tout simplement d'un courrier électronique, d'une adresse postale et d'un rendez-vous collectif (en ce moment le mercredi après-midi) sur les jardins. Finalement, notre fonctionnement ne serait-il pas plus compréhensible et stable que celui de la COMUE ? Cet organe directeur change régulièrement de nom et la majorité des étudiants du campus ignore jusqu'à son existence.

2.4 - Le tournesol et la loi

Les Jardins d'Utopie sont nés pendant les mouvements anti-Contrat Première Embauche (CPE) au printemps 2006. Cette loi dégradait les droits du travail des jeunes et avait provoqué une forte contestation au niveau national et local. Dans cette mobilisation, comme dans d'autres, l'idée est que notre citoyenneté ne se réduit pas à mettre périodiquement un bulletin dans une urne pour choisir des représentants. Nous pouvons aussi agir de façon politique, collective et directe, sur ce qui nous paraît juste ou injuste.

Les premiers carrés de légumes ont donc été plantés au cours de ce mouvement, sans autorisation de l'administration. Les premiers jardiniers étaient contre le CPE, et ils ont proposé et expérimenté une piste qui leur paraissait plus juste et viable. Notre potager prend donc du sens lors d'actions concrètes. Dans cet esprit, voici la recette d'une soirée idéale :

- Faites pousser un carré de patates
- Regardez-les grandir
- Invitez quelques dizaines de personnes et avec eux :
    - Récoltez les patates
    - Lavez les patates
    - Coupez les patates
    - Faites-les frire
    - Mangez les patates frites

Il est impossible de faire cela si l'on souhaite scrupuleusement respecter toutes les normes et réglementations en vigueur. Normes sanitaires, interdiction des semences non inscrites au catalogue officiel, autorisation d'utilisation du terrain… À quoi, à qui, servent ces barrières ? Nous sommes en tout cas convaincus que leur application stricte nuit au bien commun.

Dans la pratique, les associations loi 1901 prennent toutes des libertés plus ou moins grandes vis-à-vis des législations. En France, ce qui permet au tissu associatif de fonctionner, c'est que les membres des bureaux prennent personnellement des risques juridiques, par courage ou par inconscience. Nous ne voulons pas vivre dans cette vision judiciarisée, étriquée, étouffante. S'il n'est pas légalement possible de manger ses patates pour une association, tant pis, nous nous passerons du statut et nous mangerons des patates illégales.

Une association loi 1901 avait été créée pour les Jardins d'Utopie, à la demande de l'administration, qui réclamait un interlocuteur identifiable et stable. Cette association a été dissoute en 2011, suite à la destruction d'une parcelle, sans concertation préalable, pendant les vacances de la Toussaint. Lorsque les jardiniers sont venus demander des explications à l'administration, il leur a été répondu que : « Un jardin potager, l'été, à la limite on peut tolérer, mais l'hiver ça perd ses feuilles, c'est moche ».

Pourquoi prendre des risques juridiques supplémentaires si l'interlocuteur demandé n'est pas utilisé ? Les Jardins d'Utopie, c'est donc actuellement un collectif non déposé en préfecture, une association de fait.

3 - Comment se débarrasser d'un potager ?

3.1 - Un bon prétexte et un mensonge

Ce problème est épineux : comment préserver l'image verte et développement durable du campus tout en éliminant un potager ? L'administration de l'université de Grenoble a choisi d'utiliser un bon prétexte pour intenter un procès.

Sorti de nulle part, est apparu un projet de construction, prétendument intégré au Plan Campus 2025, mais dont ni nous, ni les membres du conseil d'administration de l'université, n'avons eu de description. Il s'agissait de construire une « esplanade conviviale à dominante verte », juste devant la bibliothèque de droit/lettre, ce qui rendait absolument nécessaire la destruction des Jardins d'Utopie.

Les travaux devaient commencer à l'été 2014, un huissier et les forces de l'ordre sont donc venus sur les Jardins d'Utopie en septembre 2013 pour établir un procès verbal :

« un jardin potager a été réalisé […] Ces installations ont provoqué la disparition de la pelouse en gazon […] des fruits et des légumes poussent en pleine terre. […] Ces installations constituent une occupation abusive et illicite ainsi qu'une dégradation du domaine public qui ne permet plus l'exécution des travaux réguliers d'entretien des espaces verts »

Une fois ce procès verbal établi, le directeur de l'aménagement durable, M. Jean-François Vaillant, s'est rendu sur les Jardins d'Utopie et a demandé aux deux jardiniers présents ce jour-là de signer un reçu. M. Jean-François Vaillant connaissait très bien ces deux jardiniers, pour avoir de nombreuses fois discuté avec eux. Il leur a expliqué que sans cette signature, les Jardins d'Utopie ne pourraient pas se défendre au tribunal. Il leur a aussi assuré que leurs noms ne seraient en aucun cas utilisés dans la procédure judiciaire.

Ce mensonge, pour obtenir des noms, a permis d'envoyer deux jardiniers pris au hasard au tribunal administratif pour contravention de grande voirie. La plainte a été portée par les services juridiques de l'université de Grenoble ainsi que ceux de la préfecture de l'Isère. Ils ont fait porter la responsabilité à deux jardiniers, à titre individuel, d'une action collective sur plusieurs années. De plus, dans ce type de procédure, seule la forme est jugée, sur la base de la légalité. Il est impossible de se défendre en argumentant sur le bien fondé ou la légitimité de son action. C'est exactement la même procédure qui est utilisée pour un feu rouge grillé par un automobiliste.

Le but était de faire suffisamment peur à des individus, à coup d'amendes, pour démotiver le collectif. Face à l'absurdité du procès verbal (qui assimile l'entretien d'un potager à une dégradation) et au manque d'honnêteté flagrant de l'administration, c'est l'inverse qui s'est produit. Nous avons instantanément reçu un vaste soutien face à cette épreuve. En témoignent les très nombreuses lettres de soutient que nous avons reçues, d'étudiants, d'associations, d'enseignants-chercheurs, de sympathisants divers.

Parmi les nombreux curieux qui sont venus voir les Jardins d'Utopie pendant l'été 2014, nous avons reçu la visite d'un ancien secrétaire général de l'université Stendhal, M. Bernard Martin. Ayant vécu,

en tant que représentant de l’administration, de nombreux mouvements sociaux, il a été séquestré plusieurs fois sur le campus. De ses souvenirs, aucune dégradation, occupation, séquestration, n’a jamais entraîné de poursuite judiciaire à Grenoble. Il était mi-amusé, mi-consterné que nous soyons poursuivis pour l’entretien d’un potager.

3.2 - Le procès urgent

Bien que les Jardins d’Utopie existaient alors depuis huit ans, l’administration a lancé une procédure d’urgence, un procès dit « en référé ». Le 24/01/2014, seul une vingtaine de personnes ont pu assister à l’audience et une centaine d’autres sont restées dehors à manger, chanter, jouer de la bombarde et distribuer des tracts.

À l’intérieur, les avocats de l’université et de la préfecture ont demandé un report d’audience, apparemment surpris par notre dossier de défense. Le report est refusé et le juge semble excédé par ce procès, qui n’a visiblement aucun sens pour lui, en particulier la procédure d’urgence. Il fait également remarquer aux avocats de l’université et de la préfecture que personne n’habite sur les lieux et qu’il ne s’agit donc pas d’une occupation. La réponse « Oui, mais les légumes, eux, restent » restera toujours un excellent souvenir pour nous.

M. Jean-François Vaillant s’exprime lui aussi au cours de ce procès. En comparant l’université à un supermarché d’abord : « c’est la tête de gondole [de l’université] qui est en question, ce n’est pas l’image que nous voulons donner » puis en pointant du doigt les risques du jardinage : « ces légumes ne sont pas contrôlés, il pourrait y avoir une bactérie toxique sur la peau ».

La décision du juge du 27/01/2014 rejette totalement le caractère urgent de la démarche de l’université :

« il ne résulte pas de l’instruction que l’occupation irrégulière du domaine public par les jardins en litige compromette la continuité ou le bon fonctionnement du service public universitaire »
« si l’université de Grenoble soutient que l’occupation de son domaine fait obstacle à la réalisation d’un projet d’aménagement, elle n’apporte aucun élément probant à l’appui de cette affirmation »
« il ne résulte pas de l’instruction que les jardins litigieux seraient de nature à créer des risques pour la sécurité ou l’ordre public »

3.3 - Le procès moins urgent

Au tribunal administratif, un deuxième procès dit « de fond » (où le fond n’est pas traité) suit automatiquement chaque procès en référé. Le délai moyen est d'un à deux ans. L’affaire devait être urgente, car nous n’avons eu que quatre mois de délai. Beaucoup plus grave, le courrier recommandé qui aurait dû prévenir notre avocate de la date du procès n’a pas été envoyé. « Un simple oubli » d’après le tribunal. Nous n’avons pas pu annuler la procédure, car il ne s’agit pas d’un vice de procédure : nous aurions pu obtenir cette information en nous connectant sur notre compte internet du tribunal administratif.

Notre avocate a appris le jeudi 05/06 que nous devions passer en audience le mardi 10/06 à 8 h 30. Elle a donc demandé un report, qu’elle pensait acquis d’avance, n’ayant pas reçu de courrier officiel dans les temps. Le lundi suivant, le report était refusé. Le dossier de défense et la mobilisation ont donc du être fait en moins de 24 h.

Au final, les deux jardiniers incriminés ont été condamnés à 200 € d’amende chacun et à détruire les jardins dans un délai de deux mois. Passé ce délai, la préfecture était autorisée à utiliser la force publique pour tout raser, aux frais et risques des deux jardiniers.

3.4 - Un procès, et alors ?

« Suite à la décision du tribunal administratif qui a confirmé la légitimité de l'Université de Grenoble dans l'action qu'elle a entreprise, les présidents d'universités souhaitent privilégier la voie du dialogue dans la résolution de ce dossier de la manière la plus constructive possible »

M. Bertrand Girard, président du PRES, 25/07/2014

Le tribunal administratif n'a rien légitimé. Il a simplement réaffirmé que les décisions de l'administration des universités sont légales sur le campus. Nous le savions déjà et nous maintenons notre position : les usagers du campus aussi peuvent être force de proposition sur cet espace. Ce message, nous l'avons clairement exprimé la semaine qui a suivi le rendu du procès, où nous avons organisé « La pelle du 18 juin ». Cette soirée rassemblant plus d'une centaine de personnes, avec repas collectif et concert, a été l'occasion d'ouvrir une nouvelle parcelle.

À cette occasion, M. Jean-François Vaillant s'est rendu, dans un état d'énervement manifeste, sur les Jardins d'Utopie, nous a traités de « cons », a dit à ses vigiles de prendre un jardinier pour taper sur les autres et a déclaré que cette action « rompait le dialogue ». Après nous avoir menti, traîné en justice puis ignoré totalement, il nous accusait entre une menace et une insulte de rompre le dialogue. C'était la première fois qu'il venait nous voir depuis le procès.

À l'été 2014, pour s'assurer que les Jardins d'Utopie ne seraient pas détruits pendant les vacances universitaires, un campement s'est mis en place. Il a été organisé sous la forme d'une université d'été, occasion de nombreux ateliers de réflexion, de jardinage et d'artisanat. Les négociations de l'automne 2014, proposées par M. Bertrand Girard, le directeur du PRES (ancienne mouture de la COMUE) n'ont pas abouties. Sa position était que les Jardins d'Utopie sont de toute façon voués à disparaître. Quelles miettes nous restait-il à négocier ?

En conclusion

Nous souhaitons proposer des pistes concrètes et pratiques à nos questionnements concernant l'organisation de la société et en particulier du système agroalimentaire. Nous estimons à ce titre qu'il est tout à fait judicieux d'utiliser pour l'agriculture vivrière une partie des terres publiques non utilisées. Le choix du campus de l'université de Grenoble s'explique par l'histoire étudiante du collectif et les grands espaces disponibles. La dimension pédagogique du potager justifie le choix d'un lieu de fort passage.

Notre action principale est de faire pousser des légumes et de les manger, collectivement. Si nous voulions appliquer strictement toutes les lois et les normes imaginables, notamment les normes sanitaires, notre action serait impossible. Nous refusons de mener notre action dans une vision du monde judiciarisée. Nous choisissons donc en conscience ce qu'il est légitime de faire, plutôt que ce qui est légal.

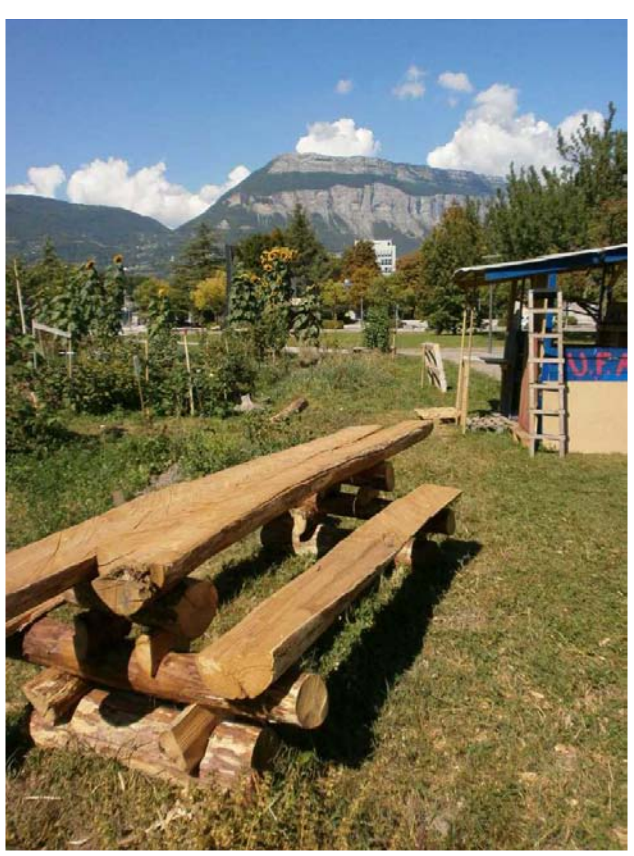
L'administration du campus nous fait un procès pour avoir entretenu un jardin potager. Pour obtenir des noms, le directeur de l'aménagement durable a menti. Il a fait signer un reçu à deux jardiniers, en promettant que leurs noms ne seraient pas utilisés dans la procédure judiciaire. Le tribunal administratif ne juge pas le fond, mais simplement la légalité. Le seul résultat du procès est que la direction du campus est légalement décisionnaire sur le campus. Nous le savions déjà et nous maintenons notre position : les usagers du campus peuvent, eux aussi, être force de proposition pour l'aménagement de l'espace.

Sur toutes ces questions et en particulier nos motivations de fond, l'administration du campus ne s'est jamais positionnée par écrit. Nous souhaitons vivement que le cycle de négociations proposées par Daniel Brissaud, l'administrateur provisoire de la COMUE, permettent de revenir sur ces questions fondamentales.

Notre tentative est imparfaite et possède, comme toute tentative, sa part d'incohérences. Cette tentative potagère a en revanche le mérite de fonctionner dans la durée et d'avoir des résultats tangibles : nos patates poussent et nous mangeons nos radis, depuis bientôt neuf ans.

Sur les Jardins d'Utopie, le 03/12/2014





Adresse physique :
Devant la bibliothèque de Droit et Lettres
Domaine Universitaire - Avenue centrale
Saint Martin d'Hères
Tram B/C, arrêt Bibliothèque universitaire

Blog : http://jardins-utopie.overblog.com

Courrier électronique : jardins-utopie@gresille.org

Adresse postale :
Les Jardins d'Utopie
Chez Solidaires Isère
12 bis rue des Trembles
38100 Grenoble